ID: 085-248500340-20240729-2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 29 JUILLET 2024

N° 2024-329 APPROBATION DU NOUVEAU PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT RELATIF À L'ACQUISITION ET À LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE ET DU PARKING DU CENTRE MÉDICAL ÉPIDAURE SITUÉ À CHANTONNAY

Nomenclature des actes: 7.5

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-116, en date du 7 avril 2021, approuvant les délégations de compétences du Conseil communautaire à la Présidente et notamment « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-462, en date du 6 décembre 2023, approuvant l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Épidaure situé sur la Commune de Chantonnay, ainsi que son plan prévisionnel de financement dont l'actualisation est déléguée à Madame la Présidente ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-76, en date du 20 février 2024, modifiant le plan prévisionnel de financement initial de l'opération précitée afin de prendre en compte les possibles subventions de la Région, du Département, du SyDEV et du fonds LEADER;

Vu la décision de la Présidente n°2024-251, en date du 4 juin 2024, modifiant le plan prévisionnel de financement de l'opération précitée afin de prendre en compte la possible subvention du Fonds vert ;

Considérant que, suite à la réponse favorable de cette opération au dispositif du Fonds vert, il est nécessaire de modifier une troisième fois le plan prévisionnel de financement initial, en l'ajustant également en matière de subvention attribuée par l'Agence Régionale de Santé;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

## **DÉCIDE CE QUI SUIT**

d'approuver le nouveau plan prévisionnel de financement tel que défini ci-après :

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 29/07/2024

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID: 085-248500340-20240729-2024\_329-AR

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition	520 000 €	Fonds Leader	80 000 €
Maitrise d'œuvre et études diverses	97 800 €	DETR	300 000 €
Réhabilitation	1 242 200 €	Fonds vert	253 015 €
Frais divers	10 000 €	Subvention Région	150 000 €
		Agence Régionale de Santé	25 000 €
		Subvention Département	84 000 €
		SyDEV	100 000 €
		Autofinancement	877 985 €
TOTAL	1 870 000 €	TOTAL	1 870 000 €

- de demander aux organismes financeurs les subventions inscrites à ce plan de financement.

À CHANTONNAY, le 29 juillet 2024

Pour copie conforme, La Présidente Isabelle MOINET